



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 11 MAI 2015 à 20 h30

Le lundi 11 mai 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire.

Présents : Mrs, Mmes MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, KRAL, BORGNON, VAN VOOREN, DELAWARDE, NUYTENS, LE ROY, LUCAS, BULCOURT, HOUPY, MARTINELLI, THOUMSIN

Absents excusés: Mme LEAL

Absent :

Secrétaire : Mme BORGNON ML

1. Approbation du Procès-verbal

Après lecture du procès-verbal, un conseiller précise qu'il n'a pas été informé du changement d'horaire de la mairie et que ce n'est pas indiqué sur le procès-verbal. Après un tour de table, celui-ci est adopté à l'unanimité des personnes présentes. Monsieur le Maire invite les conseillers à signer le registre.

2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme BORGNON ML est désignée secrétaire de séance.

3– Statut du Syndicat "Les Hirondelles" (délibérations 2015-016/2015-018/2015-021)

Monsieur le Maire donne la parole à M. LESUEUR Thomas pour la présentation de ces nouveaux statuts, que tous les conseillers ont eu en pièces jointes. Ces statuts ont fait l'objet d'une concertation avec les maires des communes concernées et qu'ils ont reçu l'approbation de M. le Sous-Préfet. Il précise également que le montant de participation en investissement et fonctionnement devrait baisser, au vu de deux communes nouvellement adhérentes. M. VAN VOOREN demande pourquoi Léglantiers intègre aujourd'hui le regroupement alors que le Préfet n'avait pas accepté il y a quelques années. Réponse de Monsieur Le Maire qui précise que c'était la commune de Léglantiers qui s'était retirée. Il précise également qu'il y a lieu d'établir trois délibérations à la demande de la sous-préfecture. M. LE ROY dit que l'article 13 n'est pas assez développé et ne protège pas assez la commune de la Neuville-Roy.

Réponse de M. LESUEUR : les statuts ont été faits suivant le code des collectivités territoriales et avec l'aide de Mme BEUVRIER de la Sous-Préfecture.

M. LESUEUR fait un bref rappel du projet du RPC. Ce dernier est vivement souhaité par M. le Sous-Préfet, et une attente des communes.

L'organisation pour la rentrée 2015, avec l'intégration des deux communes, le RPI fonctionnera comme "deux RPI", mais ensemble il faudra développer le périscolaire et le centre aéré.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte les nouveaux statuts du Syndicat "Les Hirondelles" à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte l'adhésion de la commune de PRONLEROY au syndicat scolaire "les Hirondelles" à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte l'adhésion de la commune de LEGLANTIERS au syndicat scolaire "les Hirondelles" à l'unanimité des membres présents.

4 – Délégation générale à Monsieur Le Maire : (délibération 2015-017)

Monsieur le Maire informe qu'il a eu un rendez-vous avec l'ADTO afin de lancer le projet de réfection de trottoirs, Rue de Paris dans un premier temps. L'ADTO demande une délibération permettant à monsieur le Maire de prendre toute décision, la passation dudit marché dans le respect des crédits ouverts au budget.

Il précise également que l'ADTO souhaite que l'on prenne un maître d'œuvre. Une consultation préparée par leur service va être faite.

Pour ce projet, il s'agit d'une procédure adaptée, que la commission travaux sera convoquée pour l'ouverture des plis, et monsieur le Maire invite également tous les membres du conseil municipal à participer à cette réunion, s'il le désire.

Les membres du conseil municipal après avoir entendu l'exposé, donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivant la procédure adaptée, à l'unanimité des membres présents.

5 – Réhabilitation "d'un fusillé pour l'exemple" :

Monsieur le Maire présente la demande de la Fédération "Libre pensée de l'Oise" suite au courrier qu'il nous transmis le 23 février 2015. M. DOMBRECHT Ildevert est mort pendant le conflit 1914-1918. Il fait partie de ceux qui ont été fusillés pour l'exemple par l'armée Française. La fédération demande aujourd'hui qu'un hommage national soit rendu à tous ces fusillés, et sollicite la commune pour qu'une demande soit faite auprès du Président de la République.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil Municipal votent avec neuf voix en abstentions, quatre voix pour, de ne pas donner suite à cette demande.

6 – SEZEO, validation des statuts et adhésion de la commune de LACHELLE : (délibération 2015-019)

Monsieur le Maire présente la demande du SEZEO (Syndicat Énergies de la Zone Est de l'Oise) de valider l'adhésion de la commune de LACHELLE dans le syndicat. De plus, les statuts ont été modifiés avec l'ajout d'un point supplémentaire 6.10, afin de que le SEZEO puisse recourir à des conventions de mandat.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents, de valider les statuts ainsi présenté, et d'accepter l'adhésion de la commune de LACHELLE dans le syndicat.

7 – Horaire de l'agence postale :

L'agent postal a fait une proposition d'horaire d'ouverture plus large et plus particulièrement une ouverture le lundi soir en même temps que la mairie, afin de pouvoir satisfaire à une demande de la population. Après concertation, il apparaît judicieux d'ouvrir 1h30 le lundi en soirée, de rajouter une ½ heure le mardi et le jeudi midi, le mercredi l'ouverture se fera à 15h30 pour se terminer à 18h30. De ce fait, l'horaire de l'agent sera désormais de 17h30 par semaine. Une information sera transmise auprès de la Poste d'Estrées St Denis et des communes avoisinantes.

8 – Recours emplois saisonniers : (délibération 2015-020)

Il est rappelé que chaque année des emplois saisonniers sont créés afin de renforcer l'équipe en espaces verts. Monsieur le Maire est favorable à cette action et va en parler avec les agents. M. LE ROY demande s'il serait possible de leur allouer une prime d'encadrement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De permettre à M. le Maire de recruter et de signer quatre contrats de quinze jours chacun pour la période de juillet et août 2015, à des jeunes de la commune qui en auront fait la demande écrite.

9 – Demande d'aide par l'auto-école d'une aide pour les jeunes passant leur permis de conduire :

L'auto-école de la commune demande si une aide est prévue pour les jeunes passant leur permis de conduire. M. le Maire précise que sur le budget communal et le CCAS aucune aide de ce genre n'a été budgétée. Il informe également que le Conseil Départemental a créé le "Pass Permis Citoyen", une aide de 600 € sera allouée aux jeunes de 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou association. Il suffira simplement d'être partenaire de l'opération pour que nos jeunes puissent obtenir cette aide.

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- Demande par l'association de chasse pour l'utilisation des chemins pour l'implantation de nouvelles zones de bio-diversité. Une rencontre sera faite afin de voir leur projet d'aménagement. Un accord est donné sur une première zone test.
- Information de l'Institut Supérieur des Métiers que les entreprises SAMPIC et SA ARBEZ ont reçu le label Entreprise du Patrimoine Vivant. Ils sont soit des leaders de la qualité sur leur marché soit des fournisseurs incontournables au sein d'une filière.
- Achat d'un défibrillateur : Précision faite qu'il en existe à la pharmacie et chez M. LEBOIS. A savoir également son emplacement : problèmes de détérioration, de vol ou d'utilisation.
- Lettre de remerciement est faite à la commune par l'AC MARGNY pour notre accueil lors de la course du 1^{er} mai.
- Information du département : baisse des dotations et le nouveau conseil Départemental précise que 99.99% du budget a été alloué avant leur élection.
- Information pour les inscriptions pour le centre aéré : les documents à remplir seront bientôt sur le site de la commune et disponible en mairie. Une réunion est prévue le 27 juin de 14 heures à 16 heures.
- Information des travaux "rue de la Gayolle" avec l'ajout de deux points lumineux : le devis est signé, la SICAE interviendra avant la fin du mois de juin.
- Monsieur le Maire remercie :
 - Pour le nettoyage de l'école entrepris par M. LESUEUR avec l'aide des employés et de bénévoles,
- La lumière du stade de foot serait restée allumée toute une nuit, le président sera informé. Il sera également précisé que le stationnement est gênant les soirs d'entraînement ou de match.
- Sifflement au château d'eau : des courriers ont été faits aux différentes sociétés de téléphonie. Orange est venu sur place, mais ne sont pas responsable. On est dans l'attente de rencontrer SFR.
- Signale l'encart de Mme LE Roy concernant une demande de bénévole pour le secours catholique.
- Explication de la mise en place de la TPU : demande a été faite auprès de la CCPP pour avoir le détail chiffré.
- Monsieur le Maire précise qu'il organise prochainement une réunion pour l'entretien des chemins communaux avec les agriculteurs exploitants sur le territoire.
- Un compte rendu sur le syndicat de musique suite à la réunion avec le Sous-Préfet, impossibilité de soustraire à ce syndicat.
- Informe que le prochain CM devrait avoir lieu le 29 juin à 20h30,

Un tour de table est proposé par le M. le Maire :

- M. THOUMSIN précise que lors des travaux d'assainissement, le trottoir n'a pas été remis en l'état, Monsieur le Maire en informera le syndicat à la prochaine réunion.
- M. LEFEBVRE rapporte que certains Neuvilleois lui ont demandé si l'eau potable est toujours consommable. L'eau est de bonne consommation, la Direction de la Santé publique fait des prélèvements régulièrement et le résultat des analyses nous sont transmis par l'ARS. Ce bulletin

est d'ailleurs affiché en mairie. Il informe la démission du bureau de la gymnastique volontaire en juin 2015. Un appel a été fait aux 130 adhérents pour continuer cette association. A ce jour aucun bénévole ne s'est manifesté. Une assemblée générale aura lieu le 6 juin à 11 heures. Il souhaite vivement que perdure cette association. Rappel des festivités jusqu'au mois de juillet.

- 13,14 et 15 juin, fête foraine avec concours de vélos décorés et carnaval le dimanche,
- 14 juin, passage du tour de l'Oise,
- 20 juin, feu de la St Jean,
- 13 juillet, repas et feu d'artifice,

- M. LESUEUR rappelle que la date de l'inscription pour la rentrée scolaire 2015/2016 est fixée le 22 mai 2015. Il n'y aura pas de changement d'horaire pour cette rentrée. Un livret d'accueil a été préparé pour informer les parents, il sera distribué dans une semaine. Un PEDT (projet éducatif territorial) est en cours d'élaboration. Ce document permettant au collectivité ou syndicat volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Mme KRAL revient sur l'attribution des bons cadeaux pour certaine personne, Monsieur le Maire répond que c'est prévu pour le mois de juin.
- Mme NUYYTENS rapporte les propos d'une administrée concernant une fuite constatée et non réparée rapidement. M. LEFEBVRE précise que le nécessaire a été fait le jour même (un vendredi) par la mairie et que la Lyonnaise des eaux n'a pas jugée le caractère urgent de la réparation et la reportée au lundi, mais le balisage a été installé. La lyonnaise est intervenue le lundi comme prévue, et la réparation faite.
- M. THOUMSIN dit qu'il faudrait revoir les places de parking, perte de place devant M. WOZNI, M. le Maire dit qu'il ira voir.
- M. HOUPY demande que le revêtement rue de la gayolle soit refait : M; le Maire répond qu'il sera fait lorsque le temps sera plus chaud avec un bitume liquide coulé.
- M. LE ROY demande un panneau d'affichage à la bibliothèque (3 X un A4), M. le Maire s'en occupe. Un camion frigo rue de la gayolle est toujours mal garé, M. le Maire connaît le problème mais le propriétaire se plaint de vol de gasoil. Au vu de l'installation prochaine d'éclairage dans cette rue, le problème sera peut-être résolu pour que le propriétaire remette son camion sur le parking prévu à cet effet.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 11 mai 2015 a comporté six délibérations :

1	Acceptation nouveaux statuts syndicat "Les Hirondelles"	délibération 2015-016
2	Délégation au maire – travaux réfection des trottoirs	délibération 2015-017
3	Adhésion commune de EGLANTIERS au syndicat "Les Hirondelles"	délibération 2015-018
4	SEZEO – validation statut et adhésion commune de LACHELLE	délibération 2015-019
5	Recours emplois saisonniers	délibération 2015-020
6	Adhésion commune de PRONLEROY au syndicat "Les Hirondelles"	délibération 2015-021

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 23h05

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	absente
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Marie-Laure BORGNON		Patrick LE ROY	
Annie LUCAS			